

ALBY-SUR-CHÉРАН | Des communautés de communes du département ont été récompensées

La Marianne de la parité pour quatre intercommunalités

Samedi, Marie-Luce Perdrix, présidente de la Communauté de communes du Pays d'Alby (CC-PA), Virginie Duby-Müller, députée de Haute-Savoie, et Reine Lepinay, coprésidente du réseau Elles Aussi, ont reçu de très nombreux élu(e)s pour la remise des trophées Marianne de la parité aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'ancienne région Rhône-Alpes. Soit 181 intercommunalités concernées dans l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, la Haute-Savoie, l'Isère, la Loire, le Rhône et la Savoie.

Neuf EPCI ont été primés pour leur exemplaire mise en œuvre de la parité, ces prix mettant également à l'honneur les femmes qui y exercent des responsabilités. Marie-Luce Perdrix a ainsi souligné l'investissement de tous les élus locaux et particulièrement des élues de la CCPA, « dont la conseillère Noëlle Delorme est un exemple représentatif de femme devant aménager sa vie de famille, de retraitée et d'élue engagée depuis près de 15 ans dans sa commune ».

Il reste encore du travail

Virginie Duby-Müller, membre de la délégation aux droits des femmes à l'Assemblée nationale, a félicité « ces femmes impliquées, menant de front vie professionnelle, citoyenne et familiale » et a précisé qu'il fallait « encore



Plus de 50 femmes - élues ou représentantes d'associations - étaient présentes lors de cette remise des Marianne de la parité. Photo Le DJC G-V

travailler à la parité en politique ».

Initiée en 2009 par l'antenne Elles Aussi du Rhône, la Marianne de la parité récompense les communes et intercommunalités qui ont le mieux mis en œuvre la parité dans leurs assemblées. Mais on est encore loin de la parité dans les EPCI, où 80 % des investissements des communes se décident : 38 sur les 181 de l'ancienne région Rhône-Alpes n'ont aucune femme dans leur exécutif.

Grâce à l'action de 2015, une étude sur l'état des lieux des 2 154 assemblées et de leurs exécutifs a été faite afin de mesurer l'effet de la loi de 2013 instituant l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats locaux. Par ailleurs, il s'agit d'alerter

l'ensemble des citoyens et citoyennes afin que les recompositions territoriales envisagées en 2016 et les discussions en cours sur le mode d'élection de ces assemblées ne menacent pas la modeste progression des femmes. Un colloque national se tiendra le 24 mars au Sénat afin de présenter tous les éléments de cette étude.

Reine Lepinay, pour évoquer le travail considérable d'Elles Aussi afin de promouvoir la parité dans toutes les instances élues, parlait de « petits grains de sable posés depuis bientôt 24 ans les uns à côté des autres, mais qui ont tout de même formé de belles dunes »...

C.G-V.

www.ellesaussi.org

Les Neuf structures rhônalpines primées

Au total, neuf Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'ancienne région Rhône-Alpes ont été primés.

Dans la catégorie EPCI de -10 000 habitants, le 1^{er} prix a été attribué à la Communauté de Communes de Chautagne (Savoie), le 2^e à celle des Bords de Veyle (Ain) et le 3^e à celle du Beaufortain (Savoie).

Dans la catégorie EPCI de 10 000 à 19 999 habitants, le 1^{er} prix a été remis à la Communauté de communes du Pays d'Alby, le 2^e à la Communauté de com-

munes des 4 Rivières (Haute-Savoie) et le 3^e à celle du Haut Chablais (Haute-Savoie).

La Communauté de l'agglomération d'Annecy 2^e

Enfin, dans la catégorie EPCI de plus de 20 000 habitants, c'est la Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes (Drôme) qui a décroché le 1^{er} prix, celle d'Annecy le 2^e et la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (Rhône) le 3^e.

C.G-V.